

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1079

présenté par

M. Gille, M. Premat, Mme Florence Delaunay, Mme Bruneau, M. Robiliard,
Mme Sandrine Doucet et M. Liebgott

ARTICLE 21 BIS

Après le mot :

« national »,

insérer le mot :

« , multiprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a créé le secteur multiprofessionnel, et il est nécessaire que celui-ci soit lui aussi associé à la négociation relative à l'intégration de nouveaux dispositifs dans le compte personnel d'activité.